

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Boulieu-lès-Annonay

### Séance du 4 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le 4 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Céline BONNET, Maire.

#### Présents :

Aurélie BONNET, Yannick BRIAS, Christophe CHIROL, Sylvie COCHONNAT, Geneviève FAVERJON, Jocelyne FORTEZ, Aurélien FOURBOUL, Delphine GAILLARD, Jean-Yves MONNET, Patricia PAUZE, Janick PEYRAVERNAY, Nathalie RANDON, Jean-Claude RAYMOND, Jean-Pierre VALENTIN, Jérôme VINCENT

#### Absents / excusés :

Jean-Pierre CHAPILLON  
Max DESSUS (pouvoir à Céline BONNET)

Aurélie BONNET est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré **dix-sept** conseillers présents (**+ 1 pouvoir**) en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

### ORDRE DU JOUR

- I. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 février 2018
- II. Approbation du compte de gestion 2017- Commune M14 (Délibération n°1)
- III. Approbation du compte Administratif 2017- Commune M14 (Délibération n°2)
- IV. Vote du Budget Primitif 2018- Commune M14
- V. Vote des taux d'imposition 2018- Commune M14 (Délibération n°3)
- VI. Participation de la commune à l'opération façade (Délibération n°4)

- VII. Convention avec l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche – Année scolaire 2018/2019 (Délibération n°5)
- VIII. Renouvellement de la convention entre la Commune de Boulieu-lès-Annonay et l'association Familles Rurales Arc-en-Ciel relative à la gestion de la cantine pour les enfants fréquentant les écoles publique et privée de la Commune de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°6)
- IX. Vente de la lame et du saloir par la Commune de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°7)
- X. Questions diverses

## **I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2018**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2018 est approuvé à l'**unanimité**.

## **II. Approbation du compte de gestion 2017- Commune M14 (Délibération n°1)**

Monsieur Jérôme VINCENT présente les résultats budgétaires synthétiques permettant de clôturer l'exercice 2017.

Vu le compte de gestion 2017 dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures de la comptabilité administrative 2017 du Budget Principal M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**,

- **Approuve** le compte de gestion 2017,
- **Autorise** Madame le Maire à signer les comptes.

### III. Approbation du compte Administratif 2017- Commune M14 (Délibération n°2)

MAIRIE DE BOULIEU LES ANNONAY  
 COMPTE ADMINISTRATIF  
 PRINCIPAL 2017

DELIBERATION n°2  
 DU 04 AVRIL 2018  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	
Nombre de suffrages exprimés dont 1 pouvoir(s)	
Votes	Contre 0 Pour

Date de la convocation : 29 mars 2018

Séance du 04 avril 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.....délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M.....après s'être fait présenter le Budget Primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultat reporté		459 423,85	30 822,70	0,00	30 822,70	459 423,85
Opérations de l'exercice	1 194 355,23	1 426 282,10	538 800,43	513 461,13	1 733 155,66	1 939 743,23
Totaux	1 194 355,23	1 885 705,95	569 623,13	513 461,13	1 763 978,36	2 399 167,08
Résultat de clôture	Excédent Fonct.	691 350,72	56 162,00	0,00		635 188,72

Besoin de financement	56 162,00	
Excédent de financement	0,00	
Restes à réaliser	128 344,28	637 926,00
Besoin de financement des restes à réaliser	0,00	
Excédent de financement des restes à réaliser	509 581,72	
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	453 419,72	

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de 56 162,00 au compte 1068 Investissement

635 188,72 au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations MM \_\_\_\_\_

Pour expédition conforme, Le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec **seize voix pour, zéro voix contre et zéro abstention** (déduction faite de la voix de Madame le Maire et du pouvoir qui lui est donné), approuve le compte administratif 2017.

#### **IV. Vote du Budget Primitif 2018- Commune M14**

Monsieur Jérôme VINCENT procède à une présentation synthétique du budget (les élus ayant reçu l'intégralité des documents soumis à approbation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le budget primitif 2018.

#### **V. Vote des taux d'imposition 2018- Commune M14 (Délibération n°3)**

Madame le Maire propose le maintien des taux d'imposition de l'année précédente. Il est rappelé au Conseil Municipal que les taux d'imposition ont été modifiés en 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2018 à chacune des trois taxes,

- **Décide à l'unanimité** de retenir les taux portés au cadre 2 de l'état intitulé :

« Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 » en ce qui concerne la totalité des taxes (habitation - foncier bâti - non bâti).

- Taxe d'habitation : 9,34 %
- Taxe foncière bâtie : 21,77 %
- Taxe foncière non bâtie : 88,28 %

#### **VI. Participation de la commune à l'opération façade (Délibération n°4)**

Afin de réaffirmer la volonté d'accompagner les particuliers dans les actions en faveur de l'amélioration du cadre de vie, la commune souhaite ce jour réinstaurer l'aide financière concernant l'opération façade.

Cette aide sera attribuée à tous les particuliers qui auront déposé une demande validée par la commission d'urbanisme. Par ailleurs, les travaux devront respecter les préconisations de l'architecte des Bâtiments de France.

Les bénéficiaires devront justifier de l'acceptation de la déclaration préalable (ou permis de construire).

Le montant de cette aide est fixé à 50 % du montant total des travaux (plafond fixé à 1 500 €).

Les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018.

Madame le Maire rappelle que les précédentes opérations, accompagnées d'une aide de la Région, avaient connu un franc succès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Accepte** l'instauration de cette aide,
- **Autorise** Madame le Maire à attribuer ces subventions,
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **VII. Convention avec l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche – Année scolaire 2018/2019 (Délibération n°5)**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention avec l'école départementale pour la sensibilisation aux pratiques musicales à l'école.

Pour 2018/2019, ces séances toucheront quatre classes primaires à l'école publique et trois classes primaires à l'école privée. Ce cycle d'éveil musical comprendra, pour chaque classe, un forfait de 15 séances d'une heure qui s'étaleront de septembre 2018 à juillet 2019, à raison d'une séance tous les 15 jours environ ou chaque semaine sur un semestre, selon le planning établi.

Le montant de ces interventions s'élèvera à 4 179.00 € et sera financé par la commune pour moitié lors du premier trimestre scolaire (mi-octobre/mi-décembre) et le solde à l'issue des séances d'éveil musical (mi-juin).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche.

## **VIII. Vente de la lame et du saloir par la commune de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°6)**

Suite au remplacement de la lame et du saloir fin 2014, Madame le Maire propose de vendre l'ancien matériel. Pour cela, elle suggère de céder l'ensemble pour un montant de 1000 €.

Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ces ventes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Madame le Maire à vendre l'ancienne lame et l'ancien saloir.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.
- **DIT** que la recette de cette vente sera versée sur le BP 2018 compte 7788.

#### **IX. Classe de découverte concernant l'Ecole Publique Saint Exupéry de Boulieu-lès-Annonay pour l'année scolaire 2017/2018 (Délibération n°7)**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la demande de classe de découverte exprimée par l'Ecole Publique Saint Exupéry de Boulieu-lès-Annonay. Cette classe de découverte se déroulera du lundi 04 juin 2018 au mercredi 06 juin 2018 au Château du Grand Mûrier à Annonay, soit 2 nuitées. Elle concernera les 22 élèves de la classe de MS/GS. L'Ecole Publique Saint Exupéry sollicite une participation financière de la commune de 12 € par nuitée et par enfant résidant à Boulieu-lès-Annonay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **Donne** son accord pour cette classe de découverte pour la période indiquée ci-dessus,
- **Autorise** Madame le Maire à procéder au mandatement de cette participation de 12 € par nuitée et par enfant de Boulieu-lès-Annonay.
- **Demande** à Madame le Maire de s'assurer que l'attribution de la subvention est bien réservée aux enfants habitant à Boulieu-lès-Annonay

#### **X. Questions diverses**

- Remerciements du collège du Pilat suite à l'accueil d'un stagiaire
- Signature du protocole « Participation citoyenne » le 17 avril à 16h en Mairie

#### **Prochains conseils municipaux :**

**Mercredi 23 mai 2018**

**Mercredi 27 juin 2018**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55.